

Extrait du procès-verbal de la trois cent seizième session

du Conseil municipal,

tenue le 15 mai 2002

Résolution 4834-02

**CRÉATION D'UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF AYANT
COMME OBJETS PRINCIPAUX LA GESTION ENVIRONNEMENTALE
INTÉGRÉE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

CONSIDÉRANT QUE la cinquième orientation adoptée par le conseil de la MRC de la Rivière-du-Nord relativement à l'aménagement de son territoire est de protéger et d'utiliser l'environnement de la MRC en fonction de ses capacités de support et d'accueil. ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi 90* du MENV, notre MRC a la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles produites, traitées et éliminées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE notre MRC veut s'assurer de la sécurité environnementale de son milieu et veut être corollaire avec la *Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*;

CONSIDÉRANT QU'UNE gestion responsable des matières résiduelles implique la collaboration de tous les acteurs sociaux et économiques de la MRC et fait partie intégrante du développement durable de notre MRC;

CONSIDÉRANT QU'UNE gestion consciente des matières résiduelles implique la prise en considération des interrelations existantes avec une gestion environnementale intégrée sur tout le territoire de notre MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Roland Charbonneau
appuyé par M. le maire substitut
Jean-Pierre Joubert

et résolu unanimement :

- de créer un organisme sans but lucratif paramunicipal ayant comme principaux objets la gestion environnementale intégrée et le développement durable pour le territoire de la Rivière-du-Nord. Cet OSBL sera géré selon les paramètres suivant :
 - Le Conseil d'administration sera constitué avec la majorité de représentants municipaux;
 - Le Conseil d'administration aura aussi comme membres différents acteurs socio-économiques impliqués dans la gestion environnementale intégrée et le développement durable de notre territoire, et ce, afin de favoriser la responsabilisation, la concertation et la collaboration entre ces différents acteurs;

ADOPTÉE

COPIE CONFORME

certifiée ce 6 août 2008

Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier